

Réf: Dossier 321323

Avis de constitution

SOCIETE « AURORA MINERALS »

Siège Abidjan, Cocody Angré 9ème Tranche non loin
de l'immeuble CGK et de l'école Saint Marc., Lot 477, Ilot
22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/06/2024, et enregistrés au CEPICI le 10/06/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AURORA MINERALS »

Objet : L'obtention, l'aliénation et l'exploitation semi-industrielle de toutes concessions minières ; l'extraction de tout minerai notamment l'or, le fer, le manganèse, le lithium etc ; la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de tous procédés, licence, brevets, et marques de fabrication entrant dans l'objet de la société ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, juridiques ou économiques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody Angré 9ème Tranche non loin de l'immeuble CGK et de l'école Saint Marc., Lot 477, Ilot 22

Dirigeant(s) M KOFFI N'DRE URBAIN CYRILLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06862 du 11/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°42106/GTCA/RC/2024 du 11/07/2024

